



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Toulouse

Rectorat
Direction des Examens
et Concours
DEC 2

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Le jury du concours externe commun de recrutement de secrétaires administratifs de classe normale – Session 2026 – est constitué comme suit :

PRESIDENT:

Monsieur Cédric DISCONSI – Secrétaire Général - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers – Auch

VICE-PRESIDENTE :

Madame Geneviève ALBOUY – Attachée principale d'administration – Direction de l'enseignement privé – Rectorat – Toulouse

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Mathilde BELAUD – Ingénieure d'Etudes hors classe – Direction de la stratégie et développement RH – Université de Toulouse – Toulouse

Monsieur Olivier DABOVAL – Secrétaire administratif de classe exceptionnelle – SG délégation interrégionale SUD - Toulouse

Monsieur Icham GHANMI - Attaché principal d'administration - Collège Jean Dieuzaide – Pechbonnieu

Madame Marie GODARD-LIBERSAT – Attachée principale d'administration – Délégation interrégionale du Secrétariat Général Sud du Ministère de la Justice – Toulouse

Madame Elisa LECLERE – Directrice de service de greffe judiciaire – Cour d'Appel – Toulouse

Madame Pascale MARJANSKI – Attachée d'administration – SGCD de l'Ariège – Foix



2/2

Monsieur David MARTINIER – Greffe – Tribunal Administratif – Montpellier
Madame Alissia MEUNIER – Attachée principale d'administration – DDETS des Pyrénées orientales - Perpignan
Madame Nelly MOREAU-BASNARY – Attachée principale d'administration – Collège Paleficat - Toulouse
Madame Viviane RICARRERE – Attachée d'administration – SGCD des Pyrénées orientales – Perpignan
Monsieur Stéphane ROMANI – Attaché principal d'administration – Préfecture des Pyrénées orientales – Perpignan

MEMBRES SUPPLEANTS :

Madame Sabrina BOURNONVILLE – Attachée d'administration – DREAL Occitanie - Toulouse
Madame Aurélie CLAVIER – Attachée principale d'administration – Préfecture de l'Hérault - Montpellier
Madame Dominique LENAERTS - – Attachée principale d'administration – Préfecture du Gers - Auch
Monsieur Edmond MAHOUNGOU – Attaché d'administration – Collège Galilée – La Salvétat Saint Gilles
Madame Frédérique MIALHE – Attachée d'administration hors classe – DDTM de l'Hérault - Montpellier

ARTICLE 2: Le Secrétaire Général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 30 mars 2026

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
La secrétaire générale adjointe
Organisation scolaire et pilotage académique

Pascale RIEUX